

Cours de Base :
«Patrimoine culturel et naturel : Histoire et théories ».

Chargé de Programme :
Dr Youcef CHENNAOUI
Maître de conférences-
classe A- Chercheur à l'ENSA
(Ex EPAU) d'Alger.

• **Séance N° 4**

**L'élargissement nouveau du concept du patrimoine aux biens de
l'environnement et au paysage culturel**

• **Contenu du Cours : (Texte dans sa version provisoire).**

1. L'évolution du concept de patrimoine. Rappel de quelques notions de base.
2. Ce qui est Patrimoine Culturel, aujourd'hui.
3. Les problématiques actuelles du patrimoine culturel : Les enjeux et les défis du nouveau millénaire.

1. L'évolution du concept de patrimoine. Rappel de quelques notions de base.

La lecture du concept du patrimoine nous a permis de schématiser quatre décennies, durant lesquelles le concept de patrimoine a évolué.

Dans les années 60, on constate une prise de conscience par une minorité de la nécessité de protéger le patrimoine en danger, ces idées sont portées par les recommandations de l'UNESCO de 1962 et 1968, et par les nombreux colloques du conseil de l'Europe, ainsi que la charte de Venise qui définit la philosophie de la restauration.

La deuxième décennie (les années 70) a été marquée par la prise en compte progressive du patrimoine comme fondement de la qualité du cadre de vie.

On note le développement de la conservation intégrée, matérialisée par la charte Européenne du patrimoine architectural et par la déclaration d'Amsterdam.

Les années 80, constituent la synthèse des expériences et l'approfondissement des pratiques liées au patrimoine, et là on note principalement le développement de l'argument économique du patrimoine, matérialisée par la convention de Grenade.

Les années 90 sont marquées par l'approche environnementale, et l'élargissement de la notion du patrimoine vers le patrimoine commun.

L'élargissement du concept de patrimoine à des éléments plus large a des conséquences sur sa gestion, celle-ci n'est plus comme avant une simple action de classification ou action ponctuelle de sauvegarde, il s'agit plutôt d'une gestion dynamique et économique globale.

Des différentes interventions sur le patrimoine, sont attendues des retombées économiques et sociales en terme d'emploi, d'impôts et de tourisme et autre.

2. Ce qui est Patrimoine culturel aujourd'hui.

Ainsi, cette notion de « *patrimoine culturel* », s'est échelonnée et maturée depuis près de 80 ans, depuis la charte d'Athènes, en 1931. Une notion qui a depuis connue diverses extensions tant typologique, du moment qu'on est passé du monument objet au paysage culturel ; tant géographique, en passant du patrimoine classé national à celui universel ; tant sociétale, en démarrant de la valeur testimoniale et culturelle à la valeur économique et environnementale. Aujourd'hui, selon l'UNESCO¹ : « *La notion de patrimoine culturel englobait traditionnellement les monuments et sites et tenait surtout compte de leurs valeurs esthétiques et historiques. Aujourd'hui, les monuments sont également considérés par leurs valeurs symboliques, sociales, culturelles et économiques. Les éléments intangibles ne sont plus ignorés et de nouvelles catégories sont apparues* ».

Dés lors, le patrimoine culturel se compose de différents types de propriétés qui se relient à une variété d'arrangements, et inclut les oeuvres d'art importantes, des monuments et des lieux, mais également de grands secteurs et paysages historiques.

Par conséquent, les concepts liés à leur définition, qualités et valeurs, et la politique appropriée du traitement, sont toujours d'actualité et devraient être clairement définis.

Les recommandations de l'UNESCO et quelques autres organismes internationaux, peuvent être prises comme référence de base pour une telle définition. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (l'UNESCO) définit les paysages culturels comme : oeuvres combinées de la nature et de l'homme. Ils demeurent l'illustration de l'évolution du temps et de la société. Sous l'influence des contraintes physiques et/ou des forces sociales, économiques et culturelles successives- indogènes ou exogènes- ces derniers requièrent des valeurs d'héritages spécifiques².

Patrimoine naturel et culturel

« La notion de patrimoine culturel englobait traditionnellement les monuments et sites, et tenait surtout compte de leur valeur esthétique et historique. Aujourd'hui (...), les monuments sont également considérés pour leurs valeurs symboliques, sociales, culturelles et économiques. Les éléments intangibles ne sont plus ignorés et de nouvelles catégories sont apparues ».

La convention du patrimoine mondial concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel définit le patrimoine naturel et culturel comme suit :

1- Le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel s'intéresse à la réalisation de la culture par l'intermédiaire du milieu bâti urbain et rural ainsi qu'à sa traduction à travers l'architecture, l'esthétisme et les arts. Plus particulièrement, il concerne les oeuvres architecturales anciennes et présentes.

- Les monuments : « œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentale, y compris les grottes et les inscriptions, ainsi que les éléments, groupes d'éléments ou structure

¹ C.f UNESCO (2003) : « *Nouvelles notions du patrimoine : Itinéraires culturels* ». In : <http://mirror-us.unesco.org>.

² C.f (Groupe d'experts d'UNESCO/ICOMOS, *Directives D'Opération De Convention D'Héritage Du Monde*, Février 1995)

de valeurs spéciale du point de vue archéologique, historique, artistique ou scientifique ».

« La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle ».

- Les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur exceptionnelle, du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.

- Les sites : ce sont les zones topographiques, les œuvres conjuguées de l'homme et de la nature qui ont une valeur spéciale en raison de leur beauté ou de leur intérêt du point de vue archéologique exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

2- Le patrimoine naturel

- Les monuments naturels qui sont constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telle formation qui ont une valeur spéciale du point de vue esthétique ou scientifique.

- Les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales précieuses ou menacées qui ont une valeur spéciale du point de vue de la science ou de la conservation.

- Les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées qui ont une valeur spéciale du point de vue de la science, de la conservation, de la beauté naturelle ou des œuvres conjuguées de l'homme et de la nature.

<u>Monuments :</u> Œuvres architecturales, sculptures, fresques ou peintures murales. Inscriptions, grottes, groupes d'éléments de valeur universelle exceptionnelle.	- Historique. - Artistique. - Scientifique.	<u>Monuments Naturels :</u> Formations géologiques /Biologiques de valeur exceptionnelle.	- Esthétique. - Scientifique.
<u>Complexes :</u> Groupes de constructions isolées ou réunies singuliers par rapport à l'architecture, à son caractère unitaire ou à son intégration dans le paysage.	- Historique. - Artistique. - Scientifique	<u>Formations géologiques ou physiographiques :</u> Habitats d'espèces animales ou végétales. Exactitude des foyers d'habitats en tant que valeur universelle exceptionnelle.	- Scientifique pour la protection.
<u>Sites :</u> Œuvre de l'Homme. Zone ou créations conjuguées de la nature et de l'homme. Zones archéologiques de valeur universelle exceptionnelle.	- Historique. - Esthétique. - Ethnologique. - Anthropologique.	<u>Sites/ Zones naturelles :</u> Exactitude des limites physiques de valeurs exceptionnelle universelle.	- Scientifique pour la protection et la conservation des beautés scéniques naturelles.

TAB. 1 : Identification des éléments de patrimoine culturel et naturel dans : « La convention du patrimoine mondial culturel et naturel », Unesco, Paris, le 16 novembre 1972. (Tableau traduit par l'auteur).

Sources : Mazzino.F et Ghersi .A (2003) : « Per un atlante dei paesaggi italiani ». Edit Alinea editore, Florence. P 52.

Au-delà de ces considérations générales, se reconnaît au sein de cette convention la nécessité d'identification des valeurs des paysages culturels, telles que :

1. L'importance des éléments paysagers qualificatifs de l'entité territoriale.
2. L'importance de la variété des caractères paysagers : géomorphologiques, historiques, culturels et de végétations en tant que constituants des valeurs du paysage ; à ce titre,

- on cite l'exemple des peintures rupestres dans leurs milieu naturel d'appartenance, les complexes architecturaux et des jardins, les espèces animales et végétales endémiques.
3. La singularité des caractères paysagers particuliers dans leurs modalités d'implantation et d'intégration au site.
 4. L'état de conservation du patrimoine culturel et naturel inhérents aux caractères physiques du paysage, à la pérennité de ses usages et de ses traditions de la culture locale. L'intégrité du paysage ici serait tributaire du grade de permanence, d'altération ou de disparition de ses éléments significatifs.

Le terme de « paysage culturel » a intégré le lexique officiel des différentes instances de protection du patrimoine culturel et historique internationales.

Ainsi, le paysage culturel est défini comme : « un secteur géographique, doté de ses ressources naturelles : végétales et faunistiques, voire esthétiques, et culturelles, liées soit à un événement historique, soit à une activité anthropique ».

A cet effet, on reconnaît quatre types généraux de paysages culturels.

1. **Les paysages historiques** relatifs à un monument, pouvant être situé en milieu urbain (paysage urbain : townscape) ou rural.
2. **Les paysages vernaculaires historiques**. sont ceux qui ont évolué par l'utilisation d'un peuple dont les activités ou l'usage ont formés ce paysage. Ces paysages peuvent être une propriété simple telle qu'une ferme avec son exploitation agricole ou un hameau rural.
3. **Les paysages ethnographiques** qui demeurent inhérents à un événement ou une activité, historique. Ceux-ci contiennent une variété d'éléments culturels (traditions, coutumes et us, événement historique ou religieux,...) qui peuvent être définis comme ressources d'héritage.³
4. Et enfin, les **paysages historiques planifiés** sont des paysages intentionnellement conçus ou présentés selon des concepts d'aménagement d'architecture, d'urbanisme ou de paysagisme (exemple : Arts des jardins), illustrant des traditions reconnues de conception.

Les paysages culturels indiquent des aspects de l'histoire et du développement du territoire par leur forme, leurs dispositions sur le site et les manières avec lesquelles les résidents ou les usagers ont modifié cet environnement selon leurs besoins mutants. L'aspect du paysage aujourd'hui peut être lié au développement social, économique, et culturel d'un territoire.

Considérant que le concept du patrimoine culturel est maintenant compris dans un sens beaucoup plus large, les stratégies spécifiques pour la protection et la conservation sont susceptibles de changer considérablement selon le contexte et les valeurs liées à chaque monument ou site historique. Néanmoins, les principes généraux de la bonne pratique en matière de conservation servent de base à l'identification et à la protection des ressources d'héritage.

Le patrimoine est donc un tout et l'on ne comprendrait pas la valeur architecturale, artistique ou historique d'un patrimoine culturel sans le contexte et l'environnement dans lesquels les composantes du patrimoine ont été édifiées.

³ Des exemples sont typiquement associés aux emplacements religieux américains indigènes (cas de certaines tribus indiennes). *Secrétaire des normes d'intérieurs pour le traitement des propriétés historiques avec des directives pour le traitement de paysages culturels 1996.*

3. Les problématiques actuelles du patrimoine culturel : Les enjeux et les défis du nouveau millénaire.

La complexité de l'aménagement du territoire de manière générale, et celle des paysages naturels et culturels tout particulièrement, ne peut se gérer qu'à travers des instruments adéquats.

Les chartes et conventions⁴ que se soit à l'échelle nationale ou internationale sont par exemple de plus en plus utilisées pour coordonner l'action des différents acteurs concernés par l'action sur le paysage.

Etablir des stratégies qui s'appuient sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel en l'intégrant au développement local et régional sont ainsi devenu les soucis majeurs de l'ensemble des acteurs intervenants sur l'urbain.

Le projet escompté pour la préservation et de la valorisation du patrimoine doit avoir un objectif principal servant comme outil de développement, et donc soutient la mise en place de politiques et d'outils de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Pour cela il s'agira :

- D'élaborer une méthodologie qui conduit à l'identification du patrimoine naturel et culturel pour l'intégrer dans les plans d'aménagement à différentes échelles.
- Initier de nouveaux instruments d'aménagement qui prendraient en charge la valorisation des biens naturels et culturels.
- Une politique d'aménagement ne se limite pas à l'élaboration d'instruments, elle est liée au modèle de développement économique et social qui doit s'appuyer sur les richesses naturelles et culturelles.
- La distinction entre le patrimoine naturel et culturel n'est pas toujours opportune, le patrimoine peut être difficilement dissocié, tous les éléments qui le composent sont solidaires les uns des autres et c'est l'ensemble qui est remarquable, et mérite préservation et valorisation.
- Le patrimoine s'accommode mal aux découpages administratifs du territoire. Une commune représente parfois une échelle trop petite pour l'appréhension d'un patrimoine naturel. L'intercommunalité peut devenir un atout pour la gestion et la mise en valeur des sites.

⁴ Convention Européenne du paysage, 2000

